VIDE GRENIER

LAUZACH-SALLE « LE CUBE »
DIMANCHE 21 SEPTEMBRE 2014
OUVERTURE AU PUBLIC DE 08H00-18H00

En salle ou/et en extérieur - sur place : Buvette, crêpes, sandwichs, pêche à la ligne

NOM ……
PRENOM : ……
ADRESSE : ……
N°TEL :……MAIL……

PIECE D'IDENTITE :

Nature O carte d'identité
O Permis de conduire
O Passeport

N° :……
Date et lieu de délivrance……

Joindre une photocopie recto verso de la pièce d'identité

POUR LES PROFESSIONNELS N°SIRET :……
NOMBRE DE TABLES (**1,40 M**) avec emplacement en salle :……..X 5 € = ……
NOMBRE DE METRES LINERAIRES (sans table) en salle :……..X 3 € = ……
NOMBRE DE METRES LINEAIRES en extérieur : ……..X 2 € = ……

TOTAL :……..Règlement par chèque (à l'ordre de « Les amis de la farandole »)

Inscription à retourner remplie recto verso et signée avec la mention « Lu et approuvé » à :
Les Amis De La Farandole - 2 Impasse de la Croix - 56 190 LAUZACH

Pour plus de renseignements : 02 97 67 04 34 ou 02 97 67 72 18

Ou à jehanno.gaetanetsophie@neuf.fr

*Etant considéré comme véhicule de tourisme. Toute remorque, camping-car ou utilitaire devront obtenir l'approbation expresse de l'organisation.

REGLEMENT DU VIDE GRENIER DU 21 SEPTEMBRE 2014

1- Le vide grenier est ouvert à tous : professionnels, particuliers, associations.
2- L'accueil et l'installation des exposants de feront à partir de 6h30.
3- Les exposants seront prêts à recevoir le public dès 8H00 et à ne pas remballer avant 18H00.
4- **Seront déclarés exposants les personnes ayant réservé leur emplacement à l'aide du présent bulletin accompagné de leur règlement**. L'organisation se réserve le choix des emplacements.
5- Les emplacements non occupés à 8H seront considérés comme libres et pourront être attribués à d'autres exposants.
6- En raison des frais engagés, votre règlement ne vous sera rendu que si vous prévenez de votre absence 72 heures en avance.
7- Les objets déballés appartiennent et sont sous la seule responsabilité de l'exposant.
8- Je déclare m'occuper de toutes assurances concernant le vide grenier et déclare renoncer à tous recours à l'encontre de l'association organisatrice et de la commune en cas de dommage.
9- L'organisation ne pourra être tenue pour responsable des dégradations, vols, pertes, accidents et intempéries survenue durant la journée. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.
10- Animaux interdits dans la salle.
11- Aucun particulier ne peut participer à plus de deux ventes par an et ce sur l'ensemble du territoire.
12- Aucune vente de produit alimentaire ou boisson ne sera autorisée ni jeux type pêche à la ligne.
13- Toute participation à ce vide grenier implique l'acceptation de ce règlement.
14- **Les stands ne doivent pas dépasser du véhicule, prévoir donc les mètres linéaires en fonction de ce dernier**.
15- L'organisation se réserve le droit de refuser certains véhicules.
16- **Prévoir votre emplacement « portant », il ne doit pas dépasser de votre espace réservé**

SIGNATURE précédée de la mention « *Lu et Approuvé* »